

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2020

Délibération n° 2020-4201

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis : commune (s) : Lyon 5° - Lyon 9°

objet : Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) - Acquisition de nouveaux locaux aménagés pour

une MDMS à Lyon 5° - Individualisation d'une autorisation de programme - Approbation d'une

convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)

service: Direction générale déléquée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des

ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés: MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guilland), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020

Délibération n° 2020-4201

commission principale: développement solidaire et action sociale

commune (s): Lyon 5° - Lyon 9°

objet: Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) - Acquisition de nouveaux locaux aménagés pour une MDMS à Lyon 5° - Individualisation d'une autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Sur la commune de Lyon, les MDMS sont au nombre de 18, réparties sur les 4 territoires métropolitains : Lyon 1er-2°-4°, Lyon 6°-3°, Lyon 7°-8° et Lyon 5°-9°, avec au moins une implantation par arrondissement pour favoriser un accueil de proximité des usagers dans le domaine médico-social (protection maternelle infantile - accueil et accompagnement social), de la prévention et protection de l'enfance, de l'aide à la personne (personnes âgées et handicapées) ainsi que la gestion des agents des collèges.

Ces structures d'accueil du public lyonnais ont été renforcées, depuis le mois de février 2018, grâce à l'accueil des agents du Centre communal d'action sociale (CCAS) dans le cadre du projet de rapprochement des antennes solidarités du CCAS de la Ville de Lyon. Ce projet vient ainsi consolider la proximité avec l'usager et la simplification de son parcours social en lui offrant une porte d'entrée unique pour toutes les demandes relevant de l'accueil, de l'accompagnement, de l'accès aux droits et de l'activation des dispositifs sociaux du CCAS de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Concernant le territoire de Lyon 5°-9°, il compte une population d'environ 100 000 habitants, également répartie sur les 2 arrondissements, avec une population de 10 000 habitants pour le seul quartier de la Duchère, sur Lyon 9°, relevant de la politique de la ville et du grand projet de ville (GPV).

Le 5° arrondissement de Lyon a, quant à lui, une population de 50 000 habitants avec une diversité de l'habitat et de la population, même si celle-ci est marquée par une forte population âgée. Du point de vue urbain, il est composé de plusieurs petits ensembles d'habitat social : sur le secteur du Point du jour, la résidence "Sœur Janin" inscrit au titre de la politique de la ville, le secteur Menival et le quartier de la Sara au-dessus de Fourvière. L'autre caractéristique de cet arrondissement est sa géographie très vallonnée entre les rives de Saône et les communes de l'ouest lyonnais, un arrondissement "circulaire", caractérisé par une succession de quartiers sans véritable centralité urbaine et dépourvu de lignes fortes de transport en commun (métro ou tramway).

Ce territoire de Lyon 5°-9° est actuellement composé des structures suivantes :

- sur Lyon 9°:
 - . une MDMS principale située au 15, 17 rue de Bourgogne,
 - . une MDMS secondaire située place Abbé Pierre sur le plateau de la Duchère ;
- sur Lyon 5° :
 - . une MDMS située 5 bis rue Cléberg, entre les secteurs de Saint-Just et de Fourvière,

. une permanence "Secret" en rez-de-chaussée d'immeuble, en location, ouverte tous les jours pour les "permanences pesées" et les consultations de la PMI, ainsi que des permanences sur rendez-vous des travailleurs sociaux, située 11 impasse Secret.

La MDMS de Lyon 5°, située 5 bis rue Cléberg, présente une situation difficile avec une chaîne de déplacement compliquée liée à la topographie de la colline de Fourvière. Ainsi, la situation géographique ne permet pas d'avoir des locaux accessibles. Ils sont de ce fait peu adaptés, notamment pour recevoir les activités de la PMI.

Ce site propose uniquement un accueil général et social, ainsi que les bureaux de l'ensemble des 37 agents administratifs et médico-sociaux.

Les agents se répartissent selon les métiers de la manière suivante :

- 15 travailleurs sociaux dont ceux du CCAS: assistantes sociales et conseillers en économie sociale et financière (CESF).
- 13 agents médicaux : médecins, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, sages-femmes,
- 9 agents administratifs dont les agents en charge de l'accueil physique et téléphonique.

Cette configuration actuelle contraignante tant pour les usagers que pour l'organisation des services peut être résolue par la relocalisation des accueils médico-sociaux du 5° arrondissement de Lyon à proximité du Point du jour, au plus près des usagers et où, en 2030, est prévue l'arrivée de la ligne E du métro.

Or, Grand Lyon habitat porte un projet de construction de logements rue Edmond Locard, dans le périmètre du quartier Sœur Janin, dans lequel il s'avère possible d'intégrer le volume de la MDMS de Lyon 5°. Cette localisation idéale permettrait de répondre à de nombreux enjeux, notamment en termes de qualité de service à offrir aux usagers : proximité, accessibilité, accueil médico-social unique et identifié, etc.

II - Projet

Grand Lyon habitat propose à la Métropole de développer un projet commun qui comprend la réalisation d'un ensemble immobilier permettant de réaliser environ 3 790 m² de surface de plancher, soit :

- environ 38 logements,
- l'implantation d'une MDMS pour une surface utile d'environ 1 008 m²,
- l'implantation en rez-de-chaussée d'un local d'activité pour une surface utile d'environ 246 m².

La réalisation de cet ensemble immobilier relevant simultanément de la compétence de Grand Lyon habitat et de la Métropole, une CMOU est proposée afin d'associer la Métropole au projet dès l'élaboration du programme. Cette convention permet de désigner Grand Lyon habitat comme maître d'ouvrage unique, de cadrer les modalités financières mais aussi d'intégrer les exigences techniques en ce qui concerne la qualité de l'accueil des usagers et la sûreté d'une MDMS.

Pour la Métropole, ce projet concrétise le projet d'accueil médico-social sur l'ensemble de cet arrondissement.

Il permet, dans un souci d'optimisation du nombre des sites et de mutualisation des moyens, de fermer l'accueil médico-social de la permanence de la MDMS Secret et la MDMS Cléberg. Ainsi, l'ensemble des agents administratifs et médico-sociaux seront installés sur un seul et unique site, leur évitant les nombreux déplacements entre les 2 sites actuels et en rapprochant géographiquement la MDMS de la mairie d'arrondissement.

Les usagers identifieront plus aisément le nouveau lieu, plus adapté pour l'accueil des différents publics, notamment pour ceux à mobilité réduite.

En termes d'organisation fonctionnelle, les 1 008 m² de surfaces utiles brutes sont réparties de la manière suivante :

- 297 m² destinés à l'accueil du public (hors circulation) dont :
 - . 150 m² pour les fonctions accueil et entretiens (8 bureaux d'entretien seront aménagés),
 - . 102 m² pour la protection maternelle infantile (PMI);
- . 29 m² pour l'aide sociale à l'enfance (il s'agit d'aménager une salle médiatisée en complément de celle de la MDMS Bourgogne à Lyon 9°),
 - . 16 m² pour le cabinet médical destiné aux personnes âgées et personnes handicapées ;

- 363 m² de bureaux, soit une moyenne de 10 m² par agent (recommandation de l'Institut national de recherche et sécurité) :
- 72 m² destinés aux locaux partagés : réunion, salle détente, cuisine, espace café ;
- 105 m² pour les locaux techniques et logistiques (ménage, reprographie, etc.);
- 171 m² environ pour les circulations.

L'ensemble du projet immobilier porté par Grand Lyon habitat, intégrant ce projet de MDMS, est estimé à 8 860 000 TTC (hors mobilier).

En ce qui concerne le volume de la MDMS Lyon 5°, son montant est estimé à 3,1 M€, évalué de la manière suivante :

- 1 711 000 € pour les travaux (y compris les aléas), soit un ratio de 1 697 €/m²,
- 54 000 € pour les études préalables, y compris les diagnostics (relevé topographique, études géotechniques, etc.),
- 538 000 € pour la rémunération des prestataires intellectuels (études et travaux) y compris la rémunération du maître d'ouvrage unique pour la conduite de l'opération. Cette dernière s'élève à environ 4 % du coût de l'opération,
- 149 000 € pour les différents frais et actualisations (publicités, divers taxes, concessionnaires, révisions, etc.),
- 480 000 € pour la part foncière,
- 168 000 € pour l'ensemble du mobilier ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) le projet de création d'un espace d'accueil et d'accompagnement social commun entre la Métropole et le CCAS de la Ville de Lyon, rue Edmond Locard à Lyon 5°, impliquant une acquisition de locaux, des travaux d'aménagement et l'achat de mobilier,
- b) la convention à passer entre la Métropole et Grand Lyon habitat ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique, confiée à Grand Lyon habitat.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P28 Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 3 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 250 000 € en 2020,
- 1 220 000 € en 2022,
- 610 000 € en 2023,

- 900 000 € en 2024,120 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P28O7341.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.